

DEC21098DAJ

Décision du 3 décembre 2021 portant renouvellement du mandat de Mme Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA en qualité de Présidente du Centre de recherche Pays de la Loire

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 19 décembre 2017 portant nomination de Mme Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA, en qualité de Présidente du Centre de recherche Pays de la Loire pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service 2020-02) fixant la liste des Centres de l'Institut national de recherche pour l'agriculture pour l'alimentation et l'environnement et leur dénomination respective,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} janvier 2022, Mme Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA, Directrice de Recherche de classe exceptionnelle, est renouvelée dans ses fonctions de Présidente du Centre de recherche Pays de la Loire pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 3 décembre 2021

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

